



Controle de police, Stupéfiants

Par **Jean_demeric**, le **31/07/2019** à **16:59**

Bonjour, Dimanche 28/07 un barrage routier avait été mis en place par la gendarmerie, afin de faire des tests d'alcoolémie. Une dizaine de voiture étaient devant moi.

Lorsque ce fut mon tour, bien que le test d'alcoolémie ai été négatif, le gendarme m'a demandé de sortir de mon véhicule afin de faire un test de stupéfiants. (J'ai été le seul a en avoir eu un).

Celui-ci s'est avéré positif. (Du au fait que j'avais fumé la veille au soir)

Ce gendarme m'a indiqué que le je pouvais demandé un test sanguin, mais m'a indiqué que ce serait positif forcément et que cela allait me coûter 900 euros.

Lorsque le gendarme m'a annoncé cela, je n'ai donc pas demandé de prise de sang, car je n'avais pas les moyens de faire ce test. Hors il s'avère que le prix annoncé était faux.

Il est d'environ une centaine d'euros.

Avec ce test j'aurais peut etre pu prouver que bien que j'avais consommé du cannabis la veille, les effets psycho actifs du cannabis n'était plus présent lorsque j'ai pris le volant. (Un test psychotechnique aurait pu montrer que je n'étais pas sous les effets actifs du cannabis au moment des faits.)

Autre information :

Pendant que le gendarmes me faisait les tests salivaire, un de ses collègue l'a prévenu que des personnes prenaient des sens interdits afin d'échapper au contrôle.

Cela ne l'a pas fait réagir car il ne "pouvait pas être sur tous les fronts en même temps" Une fois que l'avis de rétention m'a été donné, il ont demandé a ma compagne de prendre le volant a ma place.

(Et bien sur ils n'ont fait aucun dépistage sur elle (stupéfiants / alcool) et ils ont arrêtés leur barrage.

Je suis conscient que le cannabis est illégal en France, et qu'il existe une tolérance 0. Cependant je ne trouve pas cela normal que le gendarme m'est menti au sujet des tarifs. Mon ressenti est que j'étais le "Quota" de leur journée.

Ma suspension a été fixée a 4 mois. (J'ai appelé la gendarmerie afin de savoir ce qu'avait

décidé le préfet.) , mais si j'aurais fait ce test sanguin, cela aurait peut être pu diminuer ma sanction.

Je pense aller a la gendarmerie afin de parler de cela avec un responsable, cependant je ne sais pas si c'est la bonne solution.

(quand j'ai eu la gendarmerie au téléphone, je leur ai déjà expliqué ce que je viens d'écrire, et ils m'ont donné le numéro de portable du gendarme afin de voir directement avec lui) Je ne trouve pas cela normal. Que puis je faire ? (la loi est la même pour tout le monde, alors il n'est pas normal qu'un gendarme mente sur le prix d'un test sanguin afin de m'empêcher de faire ce test)

Par **LESEMAPHORE**, le **31/07/2019** à **19:48**

Bonjour

Concernant l'usage de stupefiant ce n'est pas le fait d'être ou de ne pas être sous l'emprise de stupefiants lors de la conduite du véhicule , d'en avoir consommé un peu , beaucoup , passionnément , l'infraction est avérée dès la détection de stup que cette détection soit faite par prélèvement biologique ou sanguin .

Par **Jean_demeric**, le **01/08/2019** à **08:38**

Merci pour votre réponse,

Même si je ne peux être d'accord avec la loi , je l'accepte.
(Mettre une conduite sous emprise de stupéfiant a une personne ayant fumé la veille reviendrait a mettre une conduite sous alcool a des personnes négatives a l'alcoltest mais ayant des Gama GT.)

Je ne vais pas m'éterniser sur ce sujet, car la loi est créée par des personnes qui sont au dessus, et elle ne s'applique qu'a une certaine partie de la population.

Ce qui me met hors de moi surtout c'est l'attitude du Gendarme : Mentir pour m'empêcher de faire un test est ce dans leur droits ?

Et lorsque j'ai expliqué cela au téléphone a la gendarmerie, la personne m'a donné le téléphone portable du gendarme pour "voir directement avec lui" .

Ca aussi c'est une procédure normale ?

C'est bien beau de faire appliquer la loi, mais ceux qui la font appliquer devraient être encore

plus irréprochables.

Cordialement,

Par **LESEMAPHORE**, le **01/08/2019** à **09:36**

Bonjour

Votre propos est incorrect sur le fond .

Ce n'est pas ce qui sera écrit sur la citation à comparaître .

L'infraction délictuelle est :

une fois 23761 , Conduite d'un vehicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupefiants .

Comme dit en supra la notion d'emprise n'est pas prise en compte tout comme le taux .